



Le repas au restaurant scolaire est un moment éducatif privilégié important dans la journée de l'enfant. Il favorise son autonomie, l'apprentissage du goût et développe des notions de convivialité et de respect .

Date de parution:
septembre 2019

Année 2019-2020

Préambule

Cette charte s'inscrit dans la démarche engagée depuis 2003 et est reconduite depuis 2011 par la commune et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la mise en place des contrats enfance et temps libre.

La pause méridienne des enfants appelée « temps de midi » correspond à un temps périscolaire , placé directement sous l'autorité du Maire de Pougues-Les-Eaux.

Des adultes aux compétences diverses: coordinatrice, agents des services municipaux, animateurs, composent l'équipe éducative au service de l'enfant.

Chaque adulte s'inscrit dans une démarche éducative. Il ne s'agit pas uniquement de veiller sur l'enfant mais de favoriser les échanges pour que chacun trouve sa place dans le groupe.

La présente charte vise donc à clarifier le rôle du personnel et son positionnement par rapport à l'enfant.

Cette charte contribue à développer et à faire connaître les actions du personnel encadrant le temps de midi, en lui donnant un cadre de référence propre. Elle constitue pour le temps de midi une garantie de qualité du service auprès des enfants et de leurs familles.

Modalités d'inscription

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se déroulent en mairie et doivent être effectuées au plus tard **le lundi précédent la semaine d'inscription (délai de rigueur et sans dérogation possible)**

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi:

8h-12h/14h-18h

Mardi au vendredi:

8h-12h/14h-17h

Les tarifs :

⇒ **3.85 €** par repas pour les enfants de la commune

⇒ **4.55 €** pour les enfants des communes extérieures.

Un minimum d'achat de 4 tickets est exigé.

Personnels d'encadrement

Une coordinatrice responsable de tout le secteur enfance jeunesse (Multi accueils, RAM, Accueils de Loisirs maternel, primaire, MDJ, pause méridienne, accueil du soir, contrat avec la CAF...): **MINEL Muriel**: titulaire du BEATEP* enfance -jeunesse.

Équipe d'encadrement des enfants:

► **FRANÇOIS Laëtitia** : Titulaire du BAFA et du BPJEPS .

Missions : - Directrice de l'accueil de loisirs primaire et maternel sur les vacances scolaires en fonction des besoins du service.

- Animatrice sur la pause méridienne et l'accueil de loisirs primaire.

► **DIANCOURT Anne**: Titulaire du BAFA et BAFD

Missions: - Directrice de l'accueil de loisirs maternel, -Animatrice sur la pause méridienne, l'accueil de loisirs maternel du mercredi et du périscolaire du soir maternel.

► **MARTINEZ CONESA Angelino** : Titulaire Du BAPAAT, BAFD.

Missions: - Responsable de la MDJ - Animateur sur la pause méridienne et le périscolaire du soir primaire.

► **THOMAS Laurence** : Titulaire du CAP petite enfance, du BAFA et du BAFD.

Missions: - Animatrice sur la pause méridienne, l'accueil de loisirs primaire et sur le périscolaire du soir primaire.

► **FLUIXA Murielle**: Titulaire du CAP petite enfance

Missions: - Animatrice sur la pause méridienne, l'accueil de loisirs maternel du mercredi et les périscolaires du matin et du soir primaire.

► **DAUPHIN Jérôme**: Titulaire du BEES 1° degré

Missions: - Animateur sur la pause méridienne et l'accueil de loisirs le mercredi.

► **HALFINGER Damien**: Entraîneur au club de basket de Pougues et BPJEPS en cours

Missions: - Animateur sur la pause méridienne et l'accueil de loisirs primaire

► **FERRANDON Yoan**: Entraîneur au club de Foot de Pougues- Les-Eaux

Missions: - Animateur sur la pause méridienne

Équipe de restauration

Missions :- agents du service de restauration.

*CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

*BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

*BAPAAT: Brevet d' Aptitude Professionnelle d' Assistant Animateur technicien,

*BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

*BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

*BEATEP : Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire

L'organisation générale

A- La liaison école/restaurant



Les horaires de la pause méridienne sont de 11h45 à 13h35(les enfants déjeunent en 2 groupes : un groupe à 11h55 et un autre groupe à 12h45) .

Il est rappelé que ce temps est sous la responsabilité de l'équipe éducative de temps de midi. Celle-ci doit s'assurer de la présence effective de tous les enfants inscrits au restaurant scolaire.

Par ailleurs, à la fin du temps du midi, l'équipe doit veiller à la présence d'un enseignant dès 13h35, avant de quitter son poste de travail.

Avant l'entrée au restaurant, chaque adulte doit s'assurer des règles d'hygiène élémentaires des enfants.

B- Dans le restaurant scolaire : l'accueil et le déjeuner

L'accueil et l'installation des enfants dans le restaurant scolaire doivent se faire de manière conviviale et calme.

Le rôle de l'adulte au contact de l'enfant n'est pas seulement de veiller sur lui : il doit être actif, engager la relation, favoriser les échanges pour que l'enfant trouve sa place dans le groupe. Il favorise par son comportement le développement de valeurs éducatives telles que l'autonomie de l'enfant, la socialisation, les règles de vie en collectivité, l'éducation au goût, le respect d'autrui (notamment le bruit).

Il a pour obligation professionnelle de prendre son repas avec les enfants afin de pouvoir favoriser l'éducation au goût des enfants et de mener au mieux sa responsabilité éducative.

L'installation de l'enfant à table est un moment important. Il s'agit d'éviter les va et vient et les bruits inutiles et de s'adapter aux besoins de chacun.

Un travail autour du respect et du partage sera aussi réalisé.

C- Le temps hors repas

La période qui précède ou suit le repas doit répondre aux besoins de l'enfant : repos, créativité, liberté...

L'équipe a choisi de mettre en place des activités en fonction des compétences de chacun et des moyens disponibles. Les enfants sont répartis entre 7 et 8 groupes selon les effectifs.

Les enfants ont ainsi le choix entre plusieurs activités :

L'enfant peut ainsi choisir son activité ou ne rien faire.

Activité 1 : L'enfant peut choisir de rester dans la cour à ne rien faire ou à faire une activité seul. Du matériel est laissé à leur disposition : ballons, corde à sauter,...

Activité 2 : les enfants peuvent choisir de participer à des jeux collectifs organisés par un adulte

Activité 3 : Les enfants peuvent se rendre dans la salle de garderie du matin et réaliser une activité calme :

- lecture
- repos
- dessins
- jeux de société
- activités sous forme de projet encadré par un animateur

Activité 4 : un animateur sportif initie les enfants qui le désirent à différents sports.

Toutefois l'éclatement des grands groupes (un effectif trop lourd est générateur de violence) doit être recherché, c'est pourquoi nous avons réparti les enfants entre 7 et 8 groupes différents.

L'équipe reste en outre vigilante à la sécurité physique, morale et affective des enfants et prend les mesures qui s'imposent en cas de problèmes.

L'adulte favorise les échanges, régule les conflits, encourage l'enfant à agir, le sécurise...

D- Évaluation et régulation

De plus, des réunions d'évaluation et de régulation sont mises en place tous les mois. Ces réunions ont notamment pour objet de faire le bilan et l'évaluation des actions menées, de réguler les difficultés rencontrées par l'équipe, de fixer les priorités de l'équipe ou du service.

Les engagements de l'adulte

L'ensemble du personnel intervenant sur le temps du midi s'engage à :

- S'associer aux objectifs visés
- Participer activement à la mise en œuvre du projet du site
- Avoir un comportement réceptif et actif auprès des enfants
- Travailler dans un esprit d'équipe
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respecter les besoins, les rythmes et les droits de chaque enfant
- Refuser tout prosélytisme
- Travailler en lien avec les familles

Infos

Une plaquette d'informations sur les menus du restaurant scolaire et sur les activités de la pause méridienne sera diffusée tous les mois.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Muriel MINEL :

→ Pendant les périodes scolaires en mairie au 03.86.90.96.06 ou au 06.07.30.98.62

→ A l'accueil de Loisirs (pendant les vacances scolaires) au 03.86.58.71.15

alsh.coordo@ville-pouguesleseaux.fr (Muriel)

alsh.mater@ville-pouguesleseaux.fr (Anne)

alsh.primaire@ville-pouguesleseaux.fr (Laëtitia)